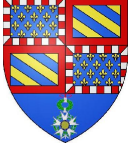


DÉPARTEMENT DE LA CÔTE D'OR	SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2016
<p data-bbox="228 241 512 309"> ARRONDISSEMENT DE BEAUNE </p> <p data-bbox="197 353 542 421"> VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE </p>  <p data-bbox="228 651 512 790"> Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 25 février 2016 </p> <p data-bbox="248 842 491 909"> Nombre de présents 13 </p>	<p data-bbox="560 277 1519 421"> L'An deux mille seize, le 3 mars à dix neuf heures et quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-DE-LOSNE, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Madame Marie-Line DUPARC, Maire. </p> <p data-bbox="560 472 1519 651"> Présents : Mesdames COLLENOT Béatrice, DEPREY Martine, DUPARC Marie-Line, GARCIA Jacqueline, HUGUENOT Caroline, MERLE Céline, VIEUX Carine et Messieurs BARBERET Jacques, GAILLARD Hervé, LEBLANC Romuald, MERLE Jean-François, PARANT Maurice, POUSSOT Jean-Pierre. </p> <p data-bbox="560 696 1098 723"> Absents : David BENOIT et Sabine ELIBOL </p> <p data-bbox="560 752 1519 819"> Procurations : David BENOIT (procuration à Hervé GAILLARD) et Sabine ELIBOL (procuration à DUPARC Marie-Line) </p> <p data-bbox="560 864 1102 891"> formant la majorité des membres en exercice. </p> <p data-bbox="560 943 1007 969"> Secrétaire de séance : Carine VIEUX </p>

Madame le Maire procède à l'appel des membres du conseil municipal, constate que le quorum est atteint et que la séance du conseil municipal peut commencer.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle souhaite ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour indiqué sur la convocation. Ce point supplémentaire concerne la création d'un tarif supplémentaire pour l'occupation du domaine public lors du prochain salon fluvial.

L'ensemble des conseillers municipaux donne son accord pour l'ajout de ce point supplémentaire.

Le PV de la séance du 28/01/2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite examiné.

N°2016-014 CONTRAT DE BALAYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire informe l'ensemble des conseillers municipaux qu'une consultation a été faite auprès de différents prestataires pour le balayage des rues de la commune sur la base de 3 passages dans l'année (semaines 21, 28 et 48) et selon un plan et les longueurs de voirie à balayer.

Quatre sociétés ont répondu à notre demande et les devis sont examinés par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** la proposition de contrat de LJAÉ de Symphorien-Sur-Saône, qui propose un tarif à 250.00 € HT par balayage, sous réserves de confirmation que la TVA applicable est bien de 10 % et que la récupération et l'évacuation des déchets d'aspiration est incluse dans le forfait proposé.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-015 DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part de la demande de subvention présentée par le Comité Départemental pour l'Association des Paralysés de France et Malte France dans le cadre de la semaine nationale des Personnes handicapées physiques qui aura lieu du 14 au 20 mars 2016.

Madame le Maire rappelle que depuis 2 ans, la commune a revu à la baisse les subventions attribuées aux associations locales et que le contexte économique ne permet plus de subventionner des associations extérieures.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **REFUSE** l'attribution d'une subvention pour l'Association des Paralysés de France et Malte France

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-016 Demande de subvention exceptionnelle des Pagaies des Bords de Saône

VU la demande de subvention exceptionnelle au titre de l'année 2016 de 1 000 € adressée le 22 février 2016 par Monsieur Patrick FAUDOT, Président de l'Association des Pagaies des bords de Saône,

CONSIDERANT que la demande de subvention consiste en une participation financière à l'organisation des championnats de France de Dragon Boat, le 1er et 2 octobre 2016,

CONSIDERANT que l'accueil d'une telle compétition revêt pour notre collectivité, un intérêt particulier tant pour son développement sportif que touristique,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'Association des Pagaies des bords de Saône,

- **AUTORISE** Madame. le Maire à inscrire au budget 2016 les crédits correspondants.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-017 REALISATION DE TRAVAUX D'ETANCHEITE A LA SALLE POLYVALENTE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que les toits-terrasse de la salle polyvalente (bâtiments accueil, sanitaires, local matériel et bâtiment annexe) dont la construction date de 1981 fuient depuis plusieurs mois. Les toits-terrasse de ce bâtiment qui accueille de nombreuses manifestations nécessitent une réfection complète de l'étanchéité avec pose d'une isolation sur la partie accueil, sanitaires et local du matériel.

Les travaux de réhabilitation de cette salle polyvalente figurent au programme du contrat « Ambitions Côte d'Or » signé entre la Communauté de Communes « Rives de Saône » et le Département.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner les devis proposés par les différentes entreprises sollicitées.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la décision de procéder à la réhabilitation des deux toits-terrasse de la salle polyvalente,

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BRISARD et Fils de GRAY avec l'option isolation sur le bâtiment accueil, sanitaires, local matériel pour un montant total de 36 720.00 € HT,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le devis proposé par l'entreprise BRISARD, sous réserves de l'attribution des subventions qui seront sollicitées,

- **ADOPTE** le plan de financement suivant :

• DETR	=	11 016 € (30 %)
• Conseil Départemental 21	=	18 360 € (50 %)
• Emprunt	=	7 344 €

- **MANDATE** Madame le Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, et du Conseil Départemental (Contrat ambitions Côte d'Or),

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à solliciter l'avis de la communauté de Communes « Rives de Saône »,

- **AUTORISE** Madame le Maire à inscrire au budget 2016 les crédits correspondants à cette opération.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-018 AUTORISATION AU MAIRE DE REALISER UN EMPRUNT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le programme prévisionnel des travaux d'investissements pour 2016 d'un montant HT de 152 183.71 € qui correspond à l'achat des bâtiments CBV (25 000 €), à la réfection de la voirie de l'Allée du Bastions des Charmilles (90 463.71 €) et la pose d'une étanchéité avec isolation sur les toits-terrasse de la salle polyvalente (36 720 €).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de contracter un emprunt de 85 000 € pour la part HT du programme d'investissements prévus et de 25 000 € pour la part TVA. En effet, ce dernier serait contracté sur une période de 2 ans et remboursé après le versement du FC TVA pour les travaux correspondants.
- AUTORISE Madame le Maire à consulter les établissements bancaires pour ces deux emprunts afin de procéder à une mise en concurrence,
- AUTORISE Madame le Maire à retenir les offres bancaires les mieux-disantes
- AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats d'emprunts à venir.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-019 AUTORISATION AU MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS NON-TITULAIRES POUR REMPLACER DES AGENTS (fonctionnaires ou non-titulaires) MOMENTANEMENT ABSENTS

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 3-1 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative au statut de la fonction publique territoriale, il est possible de recruter des agents non titulaires pour assurer le remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent non-titulaire momentanément indisponible pour les motifs suivants :

- Exercice des fonctions à temps partiel,
- Congé annuel,
- Congé de maladie, de grave ou longue maladie,
- Congé de longue durée,
- Congé de maternité ou pour adoption,
- Congé parental ou congé de présence parentale,
- Congé de solidarité familiale ou de l'accomplissement du service civil ou national,
- Rappel ou maintien sous les drapeaux ou participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelles, de sécurité civile ou sanitaire,
- Autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée d'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent pour faciliter la prise de poste par le remplaçant.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les contrats de travail en fonction des besoins de remplacement sur le modèle annexé en précisant l'emploi et le niveau de rémunération en cohérence avec les fonctions à assurer.

Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de travail pour remplacer un fonctionnaire ou un agent non titulaire momentanément indisponible conformément au modèle annexé à la présente délibération.
- PRECISE que les crédits suffisants seront inscrits au budget de l'exercice.

Suffrages exprimés	15
Pour	15

Contre	0
Abstention	0

N°2016-020 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 16 décembre 2015, le Comité du SICECO a adopté une modification de ses statuts.

Cette révision vise deux objectifs :

1. Etendre le champ des activités du Syndicat, en le dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires,
2. Permettre aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'adhérer au Syndicat.

Après avoir présenté la délibération du Comité Syndical du SICECO, Madame le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles 5211-17 et 5711-1,

Vu la délibération annexée du Comité du 16 décembre 2015,

Vu les statuts du SICECO,

- APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité Syndical du SICECO en date du 16 décembre 2015,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

N°2016-021 TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE SALON FLUVIAL

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération N°2016-001 relative à la création d'un tarif d'occupation du domaine public par les professionnels pour le prochain salon fluvial et propose de voter un tarif destiné aux artisans locaux du canton « rives de Saône » qui souhaitent participer à ce salon fluvial.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- APPROUVE un forfait de 10.00 € pour 5 mètres linéaires par jour, pour les artisans locaux « Rives de Saône » dont l'encaissement sera fait par le Régisseur de la régie « fêtes et salon fluvial ».

Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Compte- rendus des commissions :

Commission « Jeunesse et sport » : Madame HUGUENOT Caroline rappelle que le championnat de Dragon Boat aura lieu le 1^{er} et 2 octobre. Elle présente le programme de cet évènement qui sera réparti sur deux journées avec un championnat de France FFCK de Dragon Boat, une animation OPEN et une animation Dragons Ladies. Il y aura 3 distances de courses (200, 500 et 2 000 mètres), 2 types de bateaux (DB 10 et DB 20), des équipes mixtes, avec 6 titres de champions de France avec 250 à 300 compétiteurs attendus.

La ludothèque est engagée sur le salon fluvial (sur le Quai National) et le Dragon Boat.

La commune de Saint-Usage souhaite accéder à la ludothèque et un courrier va être adressé aux mairies du canton et à la communauté de Communes. Le montant de la cotisation individuelle est de 6 € et sera gratuite pour les écoles de Saint-Jean-de-Losne.

Commission « Fêtes et vie associative » : Jacques BARBERET précise que le marché bio aura lieu le 10 juillet prochain et pas tous dimanches.

Madame DEPREY fait un point sur le salon fluvial 2016 : Une réunion a eu lieu le 8 février dernier. Le dossier avance et les demandes de subventions sont parties. VNF ne donnera pas de subvention et les dépenses de communication seront revues à la baisse.

11 exposants sont inscrits à ce jour. Romuald LEBLANC précise que d'importants professionnels sont inscrits.

Madame DEPREY remercie Madame JOUFFROY qui a beaucoup aidé à la mise en place du marché des terroirs et a contacté beaucoup de professionnels.

L'encart publicitaire dans le magazine fluvial a été validé (1 page complète en 4^e de couverture).

Le choix de banderoles a été validé.

Deux associations spécialisées dans le domaine des maquettes seront présentes pendant les deux jours du salon.

Madame GARCIA précise que les associations comme la Confrérie des avalants navieurs et le comité de la Batellerie pourraient participer à ce salon.

Lors de la réunion du 29/02/2016, peu de commerçants ont participé à cette réunion.

Madame DEPREY informe que le 3 octobre prochain, la péniche-théâtre CRISTAL arrivera pour 15 jours. Il y aura des représentations le vendredi, le samedi et le dimanche. Les commerçants feront de la billetterie ainsi que l'office de tourisme. Des représentations spécifiques seront proposées aux écoles et aux collèges.

Madame DEPREY précise que Monsieur PALLOT viendra le 9 mars pour métrer les travaux de l'église à prévoir.

Commission « Travaux » : Monsieur PARANT informe que les deux canons de la Place de la Délibération ont été enlevées par l'entreprise BLANQUART. Les services techniques enlèveront les dalles et creuseront. Les nouvelles dalles seront posées par L'entreprise MANSUY pour le 15/04/2016. Les travaux de pose d'isolation ont été réalisés des bâtiments communaux comme prévu sauf pour la mairie car le faux-plancher ne le permet pas.

Communications du Maire :

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que Jean-Michel MAZUEL a fait un courrier afin de nous faire part de sa volonté de ne pas reprendre la gestion du camping pour 2016. Une

annonce sur le bon coin et l'hebdo 39 est passée et nous avons déjà reçu des demandes de renseignements sur le camping.

Monsieur et Madame YALDIZ ne veulent plus s'engager pour l'achat du terrain situé Allée du Bastion des Wauxhall.

Monsieur SERCAN met la ville au tribunal concernant la sommation de payer la pénalité à la ville suite au compromis de vente de ce même terrain.

Madame CHANUSSOT Roseline a été recrutée depuis le 1^{er} mars pour une durée de 3 mois afin d'effectuer le ménage des locaux de la mairie, du CMS et des bureaux situées Rue Martène.

Le projet « Voisins solidaires » avance.

ORVITIS a un projet de jardins partagés pour les immeubles de la rue Desgranges. Un questionnaire va être adressé aux locataires afin de recueillir les avis.

Un devis pour le branchement de la voiture électrique a été demandé.

Une classe va être fermée à l'école primaire à la rentrée prochaine et pas à l'école maternelle.

Des devis pour l'installation électrique ont été demandés pour les futurs bureaux réservés à la Communauté de Communes.

Madame le Maire fait un point sur le projet piscine à Seurre. Il est prévu une partie couverte et un bassin norvégien, avec un déficit prévisible de 350 000 € en fonctionnement pendant 30 ans.

Mr GAILLARD évoque la possibilité de réaliser plutôt des bassins naturels à Saint-Jean et à Seurre mais que ce projet n'est pas envisagé par la Communauté de Communes.

Madame le Maire parle du concept des diners du patrimoine dans des lieux insolites et informe qu'elle a rencontré les responsables de cette association et que Saint-Jean-de-Losne sera la première ville de Bourgogne à accueillir cette formule.

Jean-Pierre POUSSOT parle de la vente d'un manuscrit ancien sur la Ville de Saint-Jean-de-Losne qui est mis aux enchères à 2 000 €. Un acheteur américain est intéressé par cet achat et les élus proposent de faire retarder cette vente et lancent l'idée d'un crowdfunding afin de recueillir les fonds nécessaires à cet achat.

La séance est levée à 21 h 10

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016

N°2016-014 CONTRAT DE BALAYAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE

N°2016-015 DEMANDES DE SUBVENTIONS DIVERSES

N°2016-016 Demande de subvention exceptionnelle des Pagaies des Bords de Saône

N°2016-017 REALISATION DE TRAVAUX D'ETANCHEITE A LA SALLE POLYVALENTE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

N°2016-018 AUTORISATION AU MAIRE DE REALISER UN EMPRUNT

N°2016-019 AUTORISATION AU MAIRE DE RECRUTER DES AGENTS NON-TITULAIRES POUR REMPLACER DES AGENTS (fonctionnaires ou non-titulaires) MOMENTANEMENT ABSENTS

N°2016-020 APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

N°2016-021 TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE SALON FLUVIAL